

# Bachelier en Comptabilité

**HELHa Mons - Campus** 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 44

Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : [eco.mons@helha.be](mailto:eco.mons@helha.be)

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 14 Comptabilité et fiscalité 4			
Code	ECCM2B14CPF4	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	10 C	Volume horaire	120 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Anne-Sophie DEPOND</b> ( <a href="mailto:anne-sophie.depondt@helha.be">anne-sophie.depondt@helha.be</a> ) Jacqueline PHILIPPART ( <a href="mailto:jacqueline.philippart@helha.be">jacqueline.philippart@helha.be</a> ) Simon NKUETE ( <a href="mailto:simon.nkuete@helha.be">simon.nkuete@helha.be</a> ) Xavier DETRIE ( <a href="mailto:xavier.detrie@helha.be">xavier.detrie@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	100		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Cette unité d'enseignement a pour but de compléter la formation de base de l'étudiant dans les matières comptables, fiscales et juridiques.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Néant

### Acquis d'apprentissage visés

Néant

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

ECCM2B14CPF4A	Pratique de la comptabilité	36 h / 3 C
ECCM2B14CPF4B	Impôt des sociétés	36 h / 3 C
ECCM2B14CPF4C	Analyse des états financiers de l'entreprise	48 h / 4 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## 4. Modalités d'évaluation

Les 100 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECCM2B14CPF4A	Pratique de la comptabilité	30
ECCM2B14CPF4B	Impôt des sociétés	30
ECCM2B14CPF4C	Analyse des états financiers de l'entreprise	40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## **Dispositions complémentaires relatives à l'UE**

Principe général :

La note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. S'il est constaté un seul échec dans une activité d'apprentissage composant l'UE, et après délibérations du jury, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la mention N.V. (Non validée) sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. Dès que 2 échecs ou plus sont constatés – quelle que soit l'ampleur des échecs - la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la mention N.V. (Non validée) sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
3. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Dans l'hypothèse où décision est néanmoins prise par le jury de valider l'UE malgré les exceptions n°1 et 2 décrites ci-dessus, la moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui composent l'UE est alors actée conformément à l'article 140 du Décret Paysage.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

## Bachelier en Comptabilité

**HELHa Mons - Campus** 159 Chaussée de Binche 7000 MONS  
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : [eco.mons@helha.be](mailto:eco.mons@helha.be)

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Pratique de la comptabilité			
Code	3_ECCM2B14CPF4A	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	<b>Jacqueline PHILIPPART</b> ( <a href="mailto:jacqueline.philippart@helha.be">jacqueline.philippart@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

La finalité de cette activité d'apprentissage est le prolongement des activités d'apprentissage "TVA", "Fondements d'une comptabilité générale", "Opérations de fin d'exercice comptable" du Bloc1 en les reliant entre elles.

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

A la fin de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable :

- d'analyser et d'enregistrer les factures présentant des problèmes spécifiques en matière de TVA,
- à partir de pièces justificatives d'assurer la tenue correcte des journaux, des comptes généraux et des comptes individuels d'une entreprise

Compétence 1 S'inscrire dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution

1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques

1.5 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente

Compétence 2 Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe

2.4 Fournir les informations comptables, financières, juridiques et fiscales, lors de la création, la gestion et de la restructuration d'entreprises

Compétence 3 Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à son activité de comptable

3.1 Tenir la comptabilité sur base des pièces justificatives et conformément à la législation en vigueur

3.2 Établir les comptes annuels, les documents fiscaux et leurs annexes

Compétence 4 Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique

4.2 S'assurer de la cohérence et de la pertinence des données

et définir les problématiques éventuelles et proposer des solutions et recommandations

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

Implications comptables en matière de TVA

Concepts-clés : TVA, Déductions, Restitutions

#### Démarches d'apprentissage

Approche par situations-problèmes

Cours magistral

Travail de groupes : élaboration d'un dossier comptable

## Dispositifs d'aide à la réussite

Séances de questions-réponses.

## Ouvrages de référence

Fiscologue

Pacioli

Comptabilité créative

Astuces et conseils TVA

Code TVA

[www.lexalert.net](http://www.lexalert.net)

Ces ouvrages, revues et sites internet ne sont ni indispensables ni obligatoires.

## Supports

Syllabus axé sur des cas pratiques

Notes de cours

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Les modalités d'élaboration et d'évaluation du dossier sont communiquées aux étudiants en début d'année.

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Trv	100	Exe	100

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

### Dispositions complémentaires

Les étudiants qui ne se présentent pas à l'examen au jour et à l'heure prévus doivent présenter l'examen à la session de septembre quel que soit le motif invoqué pour justifier l'absence, sauf en cas de certificat médical ou cas de force majeure appréciés par la Direction.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

## Bachelier en Comptabilité

**HELHa Mons - Campus** 159 Chaussée de Binche 7000 MONS  
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : [eco.mons@helha.be](mailto:eco.mons@helha.be)

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Impôt des sociétés			
Code	3_ECCM2B14CPF4B	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Simon NKUETE (simon.nkuete@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

La finalité de cette activité d'apprentissage est de permettre à l'étudiant de compléter une déclaration ISoc "simple" ainsi que de calculer l'impôt dû par une société.

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

À l'issue de cette activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable :

- d'appliquer les dispositions du CIR pour déterminer si une personne est assujettie ou non à l'ISoc
- de maîtriser et d'appliquer les règles fiscales vues au cours sur base de cas concrets
- de déterminer la base imposable d'une société
- de compléter une déclaration ISoc
- de calculer l'impôt dû par une société

Compétences visées :

- Établir les comptes annuels, les documents fiscaux et leurs annexes
- S'assurer de la cohérence et de la pertinence des données
- Établir le diagnostic de la situation comptable, fiscale et financière d'une entreprise, cerner et définir les problématiques éventuelles et proposer des solutions et recommandations.

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

- L'assujettissement à l'ISoc
- Détermination du résultat fiscal
- Les déductions fiscales
- Le calcul d'impôt

#### Démarches d'apprentissage

- Approche déductive
- Cours magistral
- Notions théoriques entrecoupées de cas pratiques et d'exemples chiffrés
- Travail en autonomie

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

- Nombreux cas et exercices pratiques
- Actualités fiscales

### **Ouvrages de référence**

Néant

### **Supports**

Syllabus

Notes de cours

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

Examen écrit.

### **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

### **Dispositions complémentaires**

Les étudiants qui ne se présentent pas à l'examen au jour et à l'heure prévus doivent présenter l'examen à la session de septembre quel que soit le motif invoqué pour justifier l'absence, sauf en cas de certificat médical ou cas de force majeure apprécié par la Direction.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

# Bachelier en Comptabilité

**HELHa Mons - Campus** 159 Chaussée de Binche 7000 MONS  
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54Mail : [eco.mons@helha.be](mailto:eco.mons@helha.be)

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Analyse des états financiers de l'entreprise			
Code	3_ECCM2B14CPF4C	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Xavier DETRIE (xavier.detrie@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Cette AA est primordiale et ne peut être appliquée qu'avec une maîtrise certaine de la comptabilité et une bonne connaissance de l'I.Soc..

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

Les étudiants devront être capables de poser un diagnostic financier de l'entreprise.

## 3. Description des activités d'apprentissage

### Contenu

1. Eléments de base de l'analyse financière
2. Analyse dans le temps par la méthode des ratios financiers
3. Analyse dans l'espace par les ratios de la B.N.B.
4. Analyse des flux financiers

### Démarches d'apprentissage

La théorie expliquée par l'enseignant est concrétisée par l'analyse faite en classe d'une entreprise.

### Dispositifs d'aide à la réussite

- cas pratique fait par les étudiants et correction commentée par l'enseignant,
- distribution aux étudiants de l'énoncé d'examen de l'année précédente

### Ouvrages de référence

- notice explicative de la B.N.B.

### Supports

- tableau,
- comptes annuels de Colruyt,...
- notice explicative de la B.N.B.,
- conférence de Deloitte

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

- examen écrit

Les étudiants qui ne se présentent pas à l'examen au jour et à l'heure prévus doivent présenter l'examen à la session de septembre quel que soit le motif invoqué pour justifier l'absence, sauf en cas de certificat médical ou cas de force majeure appréciés par la Direction.

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

### Dispositions complémentaires

Voir règlement des études

Les étudiants qui ne se présentent pas à l'examen au jour et à l'heure prévus doivent présenter l'examen à la session de (juin ou septembre selon les cas ! à adapter à votre situation Q1 ou Q2) quel que soit le motif invoqué pour justifier l'absence, sauf en cas de certificat médical ou cas de force majeure apprécié par la Direction.

### Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).